

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### L'Allemagne, les réparations et la Conférence de Gênes. — M. Poincaré et le régime des Soviets: les garanties nécessaires. — Traités de paix anglo-irlandais et irlandais-irlandais.

Dans une semaine s'ouvre la Conférence de Gênes.

Malgré toutes les précautions prises par le Gouvernement français, une double menace subsiste: la menace allemande et la menace russe, qui d'ailleurs ne sont pas sans rapport.

Nous le montrons, il y a quelques jours, en commentant le dernier discours du Chancelier: l'Allemagne est obsédée par le désir de poser à Gênes, d'une manière directe ou indirecte, le problème des réparations.

En attendant, et comme pour préparer la manœuvre qu'elle apprête, elle tente de placer la France dans une situation délicate.

Le refus formel du gouvernement allemand d'accepter les demandes de la Commission des Réparations, les attaques violentes de M. Rathenau contre M. Poincaré, visaient ensemble au même but: placer le Président du Conseil français en face d'une alternative pareillement inadmissible.

De deux choses l'une: en présence de la défection du Reich, ou bien M. Poincaré adopterait un système de sanctions et alors il se heurterait à l'opposition britannique qui n'en veut à aucun prix, ou bien il subirait le refus de l'Allemagne et alors c'est le Parlement français qui se dresserait contre M. Poincaré.

Manœuvre ingénieuse certes; mais combien grossière!

Elle ne pouvait, elle ne peut réussir.

La position de M. Poincaré est très nette.

N'a-t-il pas obtenu de Lloyd George que la Commission des Réparations soit rétablie dans toutes ses attributions et prérogatives? Dès lors, c'est à elle qu'incombe d'arrêter la ligne de conduite à l'égard de l'Allemagne en rébellion.

D'un autre côté, n'a-t-il pas été convenu que le problème des réparations ne serait pas soulevé à Gênes? M. Poincaré ne le rappelait-il pas avec vigueur à la tribune de la Chambre que si l'engagement pris à Boulogne n'était pas tenu d'une façon ou d'une autre, les délégués de la France se retireraient? Dès lors, si Lloyd George veut que la Conférence de Gênes ait lieu il doit rester fidèle au point de vue français auquel il a adhéré.

Au sujet de la seconde menace, M. Poincaré a été amené à faire, à la tribune de la Chambre également, des déclarations de la plus grande importance.

Comme M. Erlich demandait ce qu'il était advenu des garanties réclamées du gouvernement des Soviets, le Président du Conseil fit connaître, avec sa netteté habituelle, le point de vue du gouvernement français.

Voici ses propres termes: La question des conditions doit être réglée avant tout envoi de délégués.

Voici ce que nous avons décidé: Si dans une déclaration officielle, le gouvernement des Soviets déclare qu'il n'accepte pas les conditions imposées, nous n'allons pas à Gênes; s'il accepte, nous prendrons par avance toutes les garanties nécessaires pour voir si ses déclarations sont sincères, et si elles ne nous apparaissent pas telles, nous reprenons notre liberté.

Et quelques instants plus tard, M. Poincaré précisait encore: « Je répète que la France conserve sa pleine liberté d'action et qu'elle ne l'a jamais aliénée ».

Les explications fournies par notre Premier n'ont pas eu seulement pour effet de régler la question des garanties à donner par les Soviets, elles ont jeté quelque lumière sur des démarches destinées à compromettre et à discréditer la France auprès de ses Alliés.

M. Poincaré a révélé, en effet, qu'à plusieurs reprises des émissaires des Soviets avaient tenté d'entrer en négociations avec lui pour préparer de concert la conférence de Gênes, tentant la préparation contre nos Alliés.

M. Poincaré ne s'est pas contenté de repousser de telles avances — qui certainement auraient mis la France

dans une situation fautive — mais il s'est en outre empressé d'en informer son collègue de Londres.

Nous ne demandons, nous ne souhaitons qu'une chose: que Lloyd George procède à notre égard avec la même loyauté, la même rectitude de conduite.

Deux faits dont l'importance peut être très grande viennent de se produire simultanément, concernant la question d'Irlande.

D'une part, le traité anglo-irlandais a été ratifié en dernière lecture par la Chambre des Lords et promulgué immédiatement par le roi. Ce traité est donc définitif.

D'autre part, les représentants de l'Irlande du Nord et les représentants de l'Irlande du Sud viennent de signer un véritable traité de paix.

Non seulement, les deux partis s'engagent à suspendre tous actes d'hostilité et à prévenir autant que possible leur retour, mais les négociateurs sont tombés d'accord pour décider la réunion, d'ici un mois, d'une nouvelle conférence ayant pour mission « d'étudier par quels moyens l'unité de l'Irlande pourrait être assurée ou, à défaut, pour étudier la question de savoir sur quelles bases pourrait être effectué le règlement du problème des frontières ».

De la convention intervenue, il résulte que les chefs des deux Irlandes sont également animés du désir d'établir enfin la paix dans l'île.

Tous les Irlandais modérés se réjouissent vivement de l'accord conclu.

Mais un danger subsiste: l'élément extrémiste de l'armée républicaine. Acceptera-t-il enfin l'état de choses actuel? Renoncera-t-il, pour le plus grand bien de l'Irlande entière, à la lutte et aux violences de toute sorte qu'il pratique depuis des semaines?

C'est de ce côté-là que réside aujourd'hui le plus grand péril. Il faut souhaiter qu'à son tour la fraction républicaine de l'Irlande du Sud se rallie aux conventions signées et contribue avec tous les Irlandais à la prospérité générale de l'île.

M. DAROLLE.

## INFORMATIONS

### Pour la sécurité des délégués qui iront à Gênes

Le *Giornale d'Italia* a interviewé plusieurs personnages sur la situation à Gênes.

On lui a déclaré que les incidents signalés par la presse sont insignifiants et qu'ils ne troublent pas la tranquillité.

Les causes en sont absolument occasionnelles et passagères. Afin de maintenir l'ordre le plus parfait, le gouvernement emploiera tous les moyens. On éloignera tous les individus suspects, italiens ou étrangers. Les services de la sûreté publique ont été réorganisés. Le peuple de Gênes a un sens élevé de sa dignité et de ses responsabilités. Tous les partis sont d'accord pour qu'aucun incident ne vienne troubler l'ordre des travaux de la Conférence.

Les Gênois publieront prochainement des manifestes pour saluer les délégués.

### Encore un incident germano-belge

De nouveaux incidents se sont produits à Duisbourg.

Deux policiers allemands sont entrés dans le jardin entourant le pavillon d'un poste militaire belge T. S. F.

Un soldat belge ordonna aux Allemands de sortir: ceux-ci manœuvrèrent un objet brillant, ressemblant à un revolver, et se dirigèrent vers le bâtiment des services du quartier général belge. D'autres policiers allemands les y attendaient: ils tentèrent d'entrer dans le bâtiment; mais la sentinelle croisa la baïonnette.

Aux ordres de se retirer, les Allemands firent la sourde oreille et la sentinelle et un homme de garde durèrent les charger à la baïonnette.

### Bagarre entre marins français et allemands à Dantzig

Une sérieuse bagarre a eu lieu entre des marins français et des matelots allemands. Les hommes de

l'équipage du vapeur français « Pologne », de la Compagnie Générale Transatlantique, étaient descendus à terre pendant que leur bâtiment était au mouillage.

A la suite d'une discussion assez vive entre des hommes du « Pologne » et des Allemands, une rixe éclata. Un des marins du paquebot français fut blessé grièvement et dut être admis d'urgence à l'hôpital. Son navire leva l'ancre avant qu'il puisse être transporté à bord. Le capitaine a adressé son rapport à l'inscription maritime du Havre.

### La république aurait été proclamée en Mongolie

La République a été proclamée en Mongolie, grâce à l'appui du gouvernement de Moscou.

Les détails manquent et la nouvelle n'est pas encore confirmée.

### Mort de l'Empereur d'Autriche

L'ex-empereur d'Autriche est mort, après quelques jours de maladie.

Charles de Habsbourg était né à Persenber le 17 août 1887; il était le fils de l'archiduc Othon-François-Joseph, né à Gratz en 1865, qui était le frère de l'archiduc héritier François-Ferdinand et de l'archiduchesse Marie-Joséph, née princesse de Saxe.

Après l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, il devint héritier du trône et à la mort du vieil empereur François-Joseph, le 25 novembre 1916, il fut proclamé empereur d'Autriche, sous le nom de Charles I<sup>er</sup> et roi de Hongrie sous le nom de Charles IV.

On se rappelle ses hésitations, ses tentatives en vue d'une paix qu'il était incapable de conclure, étant sous la dépendance entière de l'Allemagne et finalement sa renonciation au pouvoir, en Autriche, le 11 novembre et en Hongrie le 13 novembre 1918. Retiré en Suisse il n'avait sur plus jamais renoncé à l'espoir de rentrer dans ses Etats.

### L'impératrice Zita retournerait en Autriche

D'après un journal hongrois, l'impératrice Zita aurait l'intention de demander à retourner en Autriche et de fixer sa résidence dans une des propriétés de l'ex-roi Charles.

On ne croit pas qu'on s'oppose au retour de l'impératrice Zita et de sa famille, pourvu qu'elle consente à signer au nom de ses enfants une déclaration de renonciation à la couronne d'Autriche et à prêter serment de loyauté à la République.

On lui demanderait également de s'engager à respecter les lois du pays comme un citoyen ordinaire.

### Les Espagnols au Maroc

Le ministre de la marine du précédent cabinet espagnol, le marquis de Cortune, a fait, en parlant de la question marocaine, les importantes déclarations suivantes: « Il faut, a-t-il dit, en finir coûte que coûte et vite avec l'aventure marocaine. On ne peut demander au pays un crédit indéfini et illimité. Nous avons perdu au Maroc plus de 900 millions et nous y entretenons un corps d'occupation de 100.000 hommes. »

### Les négociations franco-espagnoles

Le « Héraldo » de Madrid qui, il y a quelques jours, estimait si non imminent, du moins très proche l'aboutissement des pourparlers commerciaux franco-espagnols, croit savoir qu'aujourd'hui la situation s'est complètement changée et qu'une rupture est à craindre.

Le journal semble en rendre responsables les négociateurs espagnols qui, pleins de zèle, dit-il, pour les intérêts du pays, mais de zèle maladroit, finissent et temporairement afin d'obtenir de plus grands avantages alors que M. Serruys est pressé d'en finir puisqu'il doit participer à la Conférence de Gênes et à la conclusion du traité commercial franco-italien. L'« Héraldo » ajoute que le bruit court que les négociateurs français attendraient jusqu'au 10 ou 12 avril avant d'arrêter les pourparlers.

### Les élections cantonales

On annonce que M. Maunoury, ministre de l'intérieur, a entretenu

le conseil des ministres des élections cantonales. Il semble que la date de ces élections sera fixée au 14 mai.

### M. Millerand au Maroc

Le croiseur « Edgar-Quinet », ayant à bord M. Millerand et sa suite, a quitté son mouillage de Talais dimanche à 5 heures, et a pris la mer vers 6 heures, en route pour Casablanca.

Le croiseur est escorté par l'escadrille de torpilleurs et contre-torpilleurs, plus deux nouvelles unités qui étaient mouillées au Verdon et se sont jointes à l'escorte.

L'« Edgar-Quinet » n'a pris la mer que dimanche matin afin de donner au paquebot « Figui » à bord duquel sont de nombreux personnalités et les membres de la presse, participant au voyage présidentiel, le temps de prendre de l'avance.

### La grève des mineurs américains

Selon les déclarations des leaders des travailleurs, le seul élément d'incertitude qui règne au sujet de la grève des mineurs consiste dans le nombre des non unionistes qui prendront part à la grève. On estime que les pertes journalières résultant de la grève seront: Déficit dans la production du charbon bitumeux, 1.200.000 tonnes; salaires, 2 millions de dollars; déficit dans l'extraction de l'antracite, 300.000 tonnes; salaires, 800.000 dollars. Dans le sud de l'Illinois, un mineur a tiré des coups de revolver sur deux policiers qui ont été blessés.

### Le lot d'un million

CREDIT NATIONAL DE 1920

Tirage du 1<sup>er</sup> avril 1922

Le numéro 6.878.670 est remboursé par 1.000.000 de francs.

Le numéro 1.013.060 est remboursé par 500.000 francs.

Les numéros 1.152.273 et 5.244.729 sont remboursés par 200.000 francs.

Les numéros 2.978.237, 7.303.116 et 5.386.150 sont remboursés par 100.000 francs.

## CHRONIQUE LOCALE

### UTOPIE

Est-ce bien la peine que le Parlement prenne des décisions si elles ne sont pas respectées; et quand le Parlement s'aperçoit que ses décisions ne sont pas respectées, n'a-t-il pas le droit de protester auprès des ministres ou des chefs de services compétents, mais malheureusement irresponsables?

Il y a quelques mois un vote était émis avec fracas, par la Chambre qui décidait la suppression des conseillers de Préfecture. Ces aimables fonctionnaires furent condamnés à disparaître en cinq sec. La mesure était radicale, mais c'était l'affirmation solennelle que la diminution du nombre des fonctionnaires allait devenir un fait acquis.

Les contribuables applaudirent: d'aucuns furent sceptiques, et ceux-ci avaient raison, car au moment même où la Chambre décidait la suppression des conseillers de Préfecture, le ministre de l'intérieur faisait paraître l'« Officiel » une liste de nouveaux conseillers.

L'« Officiel » du 31 mars publie également un décret portant nomination de conseillers de Préfecture.

Tout récemment, le *Matin* constatait que, de son côté, l'Administration des contributions indirectes avait augmenté, dans des proportions importantes le nombre de ses agents.

Prenant comme prétexte l'impôt sur le chiffre d'affaires, voici ce que ce service est devenu, rien que dans la Seine: le poste de sous-directeur a été transformé en un emploi de directeur, puis on créa deux nouveaux emplois d'inspecteurs, treize nouveaux emplois de contrôleurs et vingt et un emplois de vérificateurs. L'effectif est passé maintenant à 109 unités.

Comme ce service a été créé également en province c'est un nombre imposant de nouveaux fonctionnaires que l'Administration des indirectes a recrutés.

Ce n'est donc pas encore d'aujourd'hui que les promesses faites par le Parlement seront tenues, c'est-à-dire que des économies seront faites. On n'en prend pas le chemin.

C'est ainsi qu'un rapport a établi la situation suivante: Au 1<sup>er</sup> janvier 1913, on comptait environ 1.076.792 fonctionnaires et agents rétribués par l'Etat, les départements, les communes, les colonies, pays de protectorat et les établissements publics.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1922, le total est de 1 million 224.450 fonctionnaires et agents, non compris les nouveaux fonctionnaires et agents enrôlés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1913 dans les départements et les communes.

Cependant, la population du pays diminuait, d'après les chiffres du dernier recensement, de 2.104.935 habitants, diminution portant principalement sur la population adulte masculine, valide et productrice et en particulier sur la population rurale.

Il vaut donc mieux ne plus parler d'économies, de réduction du nombre de fonctionnaires. Tout cela c'est irréalisable, c'est de l'utopie.

LOUIS BONNET.

Au 7<sup>e</sup>

Dans la liste des officiers susceptibles d'être envoyés sur un théâtre d'opérations extérieur, nous relevons les noms de MM. Bastit, capitaine au 7<sup>e</sup> et de M. Courbil, lieutenant au 7<sup>e</sup>.

Toutefois, M. Bastit est déclaré indisponible jusqu'au 29 décembre 1922.

### Sous-officiers rengagés

L'« Officiel » publie la liste des corps de troupes dans lesquels il existe des vacances de sous-officiers rengagés.

Le 7<sup>e</sup> d'infanterie n'est pas compris dans cette liste.

### Médaille militaire

Sont décorés de la médaille militaire: Brissaud, Brunéa, ex-caporaux au 7<sup>e</sup> d'infanterie.

### Tabacs

M. Thévenon, vérificateur de 1<sup>re</sup> classe des tabacs à Cahors, est nommé vérificateur principal. Nos félicitations.

### NOS MORTS

Mardi matin, sont arrivés en gare de Cahors les corps de 13 enfants du Lot morts pour la France.

Le wagon funèbre a été ouvert à 7 heures 1/2 en présence de M. Planacassagne, conseiller de Préfecture, remplaçant le Préfet, et des autorités civiles et militaires.

Un piquet de soldats en armes a rendu les honneurs et les clairons ont fait entendre la sonnerie « aux champs ».

Les cercueils furent descendus du wagon et placés dans le hall: ils furent remis aux familles par les soins de MM. Caillou et Rescoussié.

A 8 heures 1/4, le corps du sergent Mauriès Maurice-Jean, du 226<sup>e</sup> d'infanterie a été inhumé au cimetière en présence des membres de la famille: aucune cérémonie n'a eu lieu.

A 10 heures ont été célébrées les obsèques de M. le lieutenant Lucien Pignat du 167<sup>e</sup> d'infanterie. Un nombreux cortège a suivi le convoi funèbre, a assisté à l'inhumation au cimetière et a témoigné de vives sympathies à Mme Pignat dont le mari, M. Pignat, ancien contrôleur des tabacs à Cahors, est mort également pour la France.

A 11 heures le corps du soldat Rigal, du 15<sup>e</sup> d'infanterie a été transporté à Montégu et celui du soldat Garrigues du 281<sup>e</sup> d'infanterie, à St-Dauphins.

Nous renouvelons aux familles nos sincères condoléances.

### Service vicinal

M. Garrigou, cantonnier de 5<sup>e</sup> classe à Vire est nommé chef cantonnier de 3<sup>e</sup> classe à Castelnau, en remplacement de M. Roberties, décédé.

M. Venries, cantonnier à Latronquière est nommé à St-Cirgues.

M. Nozières, cantonnier à St-Cirgues est nommé à Latronquière.

### Subventions

M. Emile Delmas, le dévoué député du Lot, vient de recevoir la lettre suivante de M. le ministre de l'Agriculture.

Monsieur le Député, Vous avez appelé mon attention sur une demande formée par un groupe de propriétaires de la commune de Cahus, en vue d'obtenir une subvention pour la réfection du chemin rural dit Le Grand Chemin (2<sup>e</sup> partie).

Je suis heureux de vous faire connaître que j'ai décidé d'accorder aux intéressés, pour l'exécution des travaux en question, une subvention de 1/3 des dépenses avec maximum de 18.000 francs.

Veillez agréer, etc., etc...

Dans un précédent numéro, nous avons publié que le Ministre de l'Agriculture, sur l'intervention de M. Bouat, l'actif conseiller général de Martel, avait accordé une double subvention à la commune de Baladou en vue de la réfection des chemins ruraux de Lagarrigue et de Bazalque.

Comme suite à cette communication, nous sommes en mesure d'annoncer que le Ministre de l'Agriculture vient d'informer le dévoué conseiller général de Martel que, par décision en date du 29 mars, une subvention de 3.666 fr. a été également accordée à la commune de Baladou, en vue de la réfection du chemin rural de Pommier.

### Question au ministre

des travaux publics M. Delmas, député, demande à M. le ministre des travaux publics si un entrepreneur d'une ligne de chemins de fer concédée par l'Etat a le droit de se mettre d'accord avec un pharmacien, pour obtenir de ce dernier des réductions de prix supérieures aux tarifs légaux pour la fourniture des médicaments à ses ouvriers, victimes d'accidents du travail et s'il peut lui adresser en échange les ouvriers victimes d'un accident au lieu de laisser à ces derniers le libre choix du pharmacien.

Réponse. — La question pose fait actuellement l'objet d'un examen.

### Navigation

Par arrêté du 30 mars 1922, M. Loumet (Jean), garde de navigation de 1<sup>re</sup> classe, premier échelon, attaché, dans le département du Lot, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> mai 1922 (application de l'article 5, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 9 juin 1853).

Conformément aux dispositions de l'article 28 de la loi du 31 décembre 1920, M. Loumet sera maintenu en fonctions jusqu'à la délivrance de son brevet de pension.

### Arrestation de deux banquiers

Le Parquet de Figeac a fait procéder samedi soir à l'arrestation de deux banquiers figeacois Certes et Marty qui avaient déposé leur bilan, vendredi. Ce krach a produit dans la région de Figeac et même dans plusieurs localités du Lot une vive émotion.

La Banque Certes et Marty existait depuis de nombreuses années et inspirait confiance à la population.

La Banque Certes et Marty avait la haute main sur l'exploitation des gisements miniers de la région de Figeac.

Il est explicable en raison des nombreuses fonctions honorifiques industrielles ou commerciales remplies par les banquiers Certes et Marty, que leur établissement inspira la plus absolue confiance aux classes laborieuses, aux petits rentiers et aux détaillants.

C'est dans la soirée de vendredi que les banquiers défaillants, à la veille de la forte échéance du 1<sup>er</sup> avril, durent déposer leur bilan. Leur gestion financière était entachée de telles irrégularités que leur arrestation fut immédiatement décidée et mise à exécution.

On sait que la Chambre de com-

merce fait parvenir dans les principaux centres du département, grâce à l'intermédiaire de ses membres, le papier-monnaie émis par elle.

Certain jour, Marty se fit remettre une somme d'une trentaine de mille francs en petites coupures dont il ne versa pas le montant en numéraire.

Cet emprunt singulier, ne tarda pas à éveiller des suspicions et Marty fut obligé de rembourser.

Ajoutons que Marty était vice-président de la Chambre de Commerce du Lot.

Dans la région de Figeac, le krach de la Banque a provoqué la ruine de nombreux déposants.

La douleur de ceux-ci est grande, car ce sont leurs économies, amassées sous par soi qui sont perdues.

Il paraît qu'il y a déjà quelque temps que la déconfiture de la Banque figeacoise était attendue. Plusieurs déposants avaient réussi à retirer leurs fonds.

Le Parquet se chargera d'établir si ces remboursements ont eu lieu.

### CARMEN

#### Au bénéfice de la Caisse des Ecoles

Nous rappelons, que c'est de main soir mercredi, qu'aura lieu la grande soirée de gala « Carmen ».

Quelques bonnes places restent à prendre, mais hâtez-vous, sinon vous risquez d'être mal placés ou de manquer cette magnifique représentation.

Orchestre et chœurs font merveille, c'est ainsi que s'expriment ceux qui ont pu assister à leurs répétitions.

L'interprétation artistique sera impeccable, enfin notre théâtre municipal verra sa salle revêtir une petite décoration qui lui donnera un air de fête.

### La pluie

Le temps continue à être épouvantable : la pluie tombe sans interruption. Par instants, le vent souffle avec violence. Le printemps a mal débuté.

### La crue

Par suite de pluies continuelles, les eaux du Lot ont grossi. Une crue de 4 mètres 20 est annoncée pour ce soir minuit.

### Pas d'eau

Evidemment, en raison de la crue du Lot, les fontaines publiques ne coulent pas.

### Rixe sanglante

Dimanche dernier, à 17 heures, des individus étaient en train de consommer dans un café de la rue Georges-Clemenceau, lorsqu'une discussion s'éleva.

Les consommateurs, au nombre de six ou sept, s'étant levés, continuèrent à s'invectiver dans la rue et en vinrent aux coups.

L'un d'eux, un Espagnol, employé à la ligne Cahors-Moissac nous dit-on, fut blessé au visage dans des circonstances encore inconnues, et partit tout ensanglanté.

Des renseignements que nous avons pu recueillir, il résulte que la rixe a eu lieu entre trois Cadurciens et trois ou quatre Espagnols. Deux de nos trop combattifs compatriotes ont été amenés devant le commissaire de police de notre ville, qui a dressé procès-verbal et ouvert une enquête pour déterminer les noms des étrangers bruyants et querelleurs qui ont été la cause d'un gros attroupement sur le boulevard Gambetta.

### Foire du 1<sup>er</sup> Avril 1922

Peu importante, vu le mauvais temps.

Cours pratiqués : Bœufs, Pas de bêtes à cornes. Porcelets, de 50 à 120 fr. pièce, suivant grosseur.

Marché. — Poules grasses, 3 fr. 25; poulets, 3 fr. 50; dindes, 3 fr.; lapins privés, 1 fr. 50, le tout le demi-kilo; œufs, 2 fr. 75 la douzaine; pigeons, 3 fr. la paire; truffe; néant.

Halles. — Blé, néant; mais, 45 fr. les 80 kilos; pommes de terre, 34 fr. les 50 kilos.

Moutons. — Moutons gras, 1 fr. 10; agneaux, 1 fr. 20, le tout le demi-kilo; brebis d'élevage, de 50 à 110 fr. pièce, suivant grosseur et qualité. Rien d'important à signaler.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### AVIRON CADURCIEN

Le match joué à Moissac par une équipe mixte de l'Aviron (manquait Lacoste, Durand, Amalric, Cambon, Sabat, Théron) a démontré une fois de plus les progrès de l'A. C. Moissac n'a triomphé par 9 à 3 (3 essais contre 1).

Contre une équipe de 2<sup>e</sup> série très redoutable, notre 15 composé d'éléments de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> réduit à 14 a tenu le coup vaillamment et a souvent menacé Moissac.

Grâce à la cohésion, à la puissance de nos avants, le score fut ce que nous disons plus haut, mais il faut ajouter que l'arbitrage extrêmement déférent et surtout fort peu compétent accorda 2 essais qui en tout autre circonstance, eussent été refusés.

Espérons que le 16 avril, la 1<sup>re</sup> équipe à Cahors prendra sa revanche; il ne faut pas toutefois se dissimuler que la tâche sera lourde et que nos joueurs auront à déployer, s'ils veulent la victoire, toutes leurs qualités et toute leur vigueur.

A Cahors une autre équipe mixte de l'Aviron (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) triompha très difficilement par 5 à 3 de l'équipe 2 complète de Moissac.

Handicapés par l'âge, le poids et la taille, nos vaillants petits équipiers eurent l'honneur de mener à une victoire le drapeau de l'A. C. Nous les en remercions.

Bon arbitrage de M. Escoffre.

La Commission de rugby déplore que, lors de chaque match, quelques équipiers convoqués, s'abstiennent de répondre s'ils ont une excuse à faire valoir pour ne pas jouer. Ils mettent au dernier moment la Commission dans de cruels embarras. Il est absolument indispensable que la discipline soit strictement observée et qu'ils agissent autrement s'ils veulent éviter des sanctions que la Commission, à son grand regret n'hésitera pas à infliger.

Dimanche 9 avril, l'Aviron Cadurcien recevait sur son terrain, l'excellente équipe de 2<sup>e</sup> série, Lalande Olympique.

Ce 15 toulousain très redoutable a vu quelques-uns de ses joueurs sélectionnés pour la coupe Rerolle, et il se présentera au complet.

Un joli jeu de rugby sera certainement pratiqué par les deux teams et nous sommes certains que nombreux seront les sportifs qui se rendront au stade Lucien Desprats.

La Commission de rugby se réunira jeudi prochain 6 avril à 8 h. 1/2 du soir au siège social.

### La Commission.

### Cirque Napoléon RANCY

Le Grand Cirque Rancy sera dans nos murs vendredi.

M. Rancy nous offre un programme de choix des mieux composés et des plus intéressants qui va faire la plus grande joie des familles.

Ce qui ne sera pas moins intéressant sera l'arrivée et l'installation de cette cité volante qui s'installera sur la Place Gambetta.

Aussi sommes-nous persuadés que tout Cahors viendra assister à ces 4 représentations, car M. Rancy ne prolonge jamais son séjour et ne restera que les 7, 8, 9 avril parmi nous. Dimanche, 9, à 2 h. 30, grande matinée.

Les représentations sont aussi complètes en matinée qu'en soirée, de même que de Clôture. Troupe entièrement nouvelle composée d'artistes n'ayant jamais paru en cette ville.

Prix des places : Secondes, 2 fr.; Premières, 4 fr.; Chaises, 6 fr.; Chaises réservées, 8 fr.

### Cazals

Bibliothèque populaire. — Nouvelle liste des ouvrages acquis récemment et qui sont mis à la disposition du public par la bibliothèque communale :

101. Chislaine. Hector Malot.  
102. Denise. Mme Bourdon.  
103. Les droits de l'animal. H. Salt.  
104. L'école des mariages. Edmond Jaloux.  
105. La passion d'Armelle. Ch. Géniaux.  
106. Poèmes blancs. Abel Hermant.  
107. Les œuvres libres. I. Binet Valmer.  
108. id. II. Claude Farrère.  
109. id. III. G. de Maupassant.  
110. Contes choisis. Louis Madelin.  
111. La mélée des Flandres. Pa. Lintier.  
112. Le tulle 123. H. Le Roux.  
113. Au champ d'honneur. J. Charcot.  
114. Autour du Pote Sud.  
115. Feuilles de route bulgares. de Penembrun.  
116. Nord-Sud. René Bazin.  
117. Honneur et Patrie. Léon Bérthaut.  
118. La guerre libératrice. A. Millerand.  
119. Clemenceau. G. Lecomte.  
120. Paysages littéraires. Gabriel Faure.  
121. Psychologie de la femme. H. Marion.  
122. Le dernier jour d'un condamné. Victor Hugo.

123. Hernani. Lerois-Samuse. Victor Hugo.  
124. Les contemplations. id.  
125. Quatre-vingt-treize. id.

Feu de cheminée. — Samedi dernier, vers midi, un violent feu de cheminée s'est déclaré à la maison de M. Maurial, actuellement occupée par M. Jouffreau, agent-voyer.

Grâce aux secours immédiats apportés par la population, tout s'est borné à quelques dégâts intérieurs occasionnés par l'eau qui a été jetée en abondance.

Nous devons signaler le dévouement dont les habitants ont fait preuve en la circonstance et particulièrement l'activité déployée par la brigade de gendarmerie.

### Calvignac

Obèques. — Le 31 mars la population de Calvignac accompagnait au cimetière la dépouille mortelle du soldat Faure Fabien, mort pour la France. A cette occasion trois discours furent prononcés nous sommes heureux de reproduire celui du maire :

Messieurs, Messieurs, Cher Camarade,

Un mois à peine s'est écoulé depuis le jour où j'avais la douleur de recevoir un dernier hommage à notre camarade Flaujac Louis.

Aujourd'hui encore j'ai le triste privilège de parler en votre nom et d'adresser l'adieu suprême au soldat Faure Fabien, mort pour la France!

Qu'il me soit permis avant toute chose d'exprimer à ses parents désolés, à sa mère admirable, à son cher Amédée son frère et son ami, à la sœur qui l'aime tant, enfin à tous ses liens, nos condoléances les plus attristées.

Qu'il me soit permis, la modestie dut-elle en souffrir, de retracer ta vie trop courte hélas, tes solides et nobles qualités : jovial, sérieux, doux et ferme, voilà le tableau exact de ton caractère. On sentait ton cœur chaud et généreux, pénétré d'une grande bonté et d'un inaltérable attachement pour les tiens et pour tous ceux avec qui tu avais des relations suivies! Le dévouement de la personne comme un parfum subtil d'amabilité enveloppant tous ceux qui se mouvaient autour de toi.

L'honnêteté sévère, la courtoisie, la politesse, qualités natives de la famille, tu les possédais en un haut degré, il ne sortait jamais de ta bouche ni calomnies, ni médisances à l'adresse de personne. Travailleur infatigable, tu étais l'exemple vivant du travail patiemment et intelligemment accompli.

Si tu as fait le sacrifice de ta vie, c'est pour la patrie car si tous ici nous aimons la France c'est parce qu'elle est la terre natale et douce à tous les hommes, parce qu'il fallait sauver l'âme française avant-garde de cette civilisation, qu'aucune autre puissance n'a pu égaler et atteindre; ah! combien malgré toutes les douleurs apparait noble et beau, le but pour lequel tu es tombé!

A vous tous, ses parents et amis, nous nous adressons pas de sécher vos larmes mais puisse l'affluence qui se presse autour de la tombe de ce brave soldat, atténuer dans la mesure du possible la douleur qui vous étreint!

Pendant trois années le corps de votre fils a reposé dans le cimetière de Montmeret au milieu des petites croix tricolores d'où la rosée du matin semblait faire couler des larmes, le soleil du jour venait le sécher, et la nuit tombante le enveloppait de son grand angoûl.

Aujourd'hui vous l'aurez à côté de son père, vous pourrez donc venir sur sa tombe pour y déposer pieusement la fleur du souvenir.

Comme tant d'autres, le destin atroce a voulu que tu tombes au printemps de ta vie, aussi les jeunes gens et jeunes filles de la commune devant le printemps ont voulu que la tombe soit ceinte de verdure et de fleurs; chacune d'elles l'apportera une pensée, chacune d'elles l'exprimera un regret.

Connaissant la modestie et si j'avais été là pour recueillir ton dernier souffle je sais que tu m'aurais dit que tu ne voulais pas de discours sur ta tombe; en effet la vie et ton sacrifice sont bien le plus beau des discours; aussi je termine pour que chacun de nous puisse donner libre cours à son émotion en te disant, cher camarade, au revoir et dors en paix!

### Prayssac

Nos morts. — La commune de Prayssac a fait, vendredi, d'importantes obèques à un des plus estimés enfants du pays, Frédéric Bataille, de la classe 1895, tombé glorieusement pour la France à Suippes, dont le corps a été ramené du front.

Le char funèbre disparaissait sous les nombreuses couronnes et fleurs offertes par les parents et les amis.

Un imposant cortège, ayant à sa tête la Société de secours mutuels, le conseil municipal, la Société des démobilisés et les élèves des écoles des deux sexes, suivis par la population entière, a accompagné ce brave à sa dernière demeure.

Au cimetière, le docteur Goutenègre, maire, a rendu hommage à la vaillance de ce héros et lui a adressé un dernier adieu.

Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons à la famille Bataille, à son frère, M. Elie Bataille, liquoriste à Cahors, nos sincères condoléances.

### Puy-l'Évêque

Nécrologie. — Dimanche matin ont eu lieu les obèques de Mme Lafargue, mère de M. François Lafargue, conseiller municipal de Puy-l'Évêque.

Nous adressons à M. et Mme Lafargue nos bien sincères condoléances.

St-Cirq-Lapopie

Nécrologie. — On nous annonce la mort de Mme Lucie, femme de notre confrère M. Emile Lucie, décédée à St-Cirq-Lapopie. Nous prions M. Lucie et sa famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

### Souillac

Obèques. — Mardi dernier ont été célébrées les obèques de notre compatriote, Madame Veuve Labrunie, décédée à l'âge de 80 ans.

Une nombreuse assistance avait tenu, en accompagnant cette vieille Souillacoise à sa dernière demeure, à apporter à son fils René, résidant à Paris, le témoignage de sa sympathie.

Que notre ami veuille bien être assuré que tous ses camarades prennent une large part à la peine qui le frappe.

Disparition. — Un vieillard, nommé Conly, âgé de 80 ans, ayant quitté, le 2, son domicile qu'il habitait seul, à Blazy, près Souillac, fut rencontré sur les bords de la Borrez, à une heure assez avancée de la nuit. Ramené chez lui, hier matin il avait disparu à nouveau. On craint qu'il se soit noyé et des recherches sont faites pour le retrouver.

Décoration posthume. — La Médaille militaire vient d'être accordée, à titre posthume à l'adjudant Léopold Combes, fils du boulanger bien connu de Blazy, avec la belle citation suivante :

« Adjudant courageux et dévoué, mort pour la France, le 26 novembre 1916 des suites de ses blessures glorieusement reçues à Roilincourt. » Nos félicitations.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

### EN ALLEMAGNE

#### Traité de commerce germano-russe

De Berlin : Suivant le *Berliner Tageblatt*, les délégués russes à la Conférence de Gènes ont eu hier diverses entrevues avec le Chancelier, M. Rathenau et d'autres personnalités, au cours desquelles les grandes lignes d'un traité de commerce germano-russe ont été esquissées.

#### Préparatifs de Gènes

De Berlin : Le Chancelier Wirth quittera Berlin mercredi soir pour Francfort, où il fera un court séjour pour visiter la foire. De là, il se rendra à Gènes.

La délégation allemande quittera Berlin dimanche pour se rendre à Gènes.

#### Le Pape et la paix mondiale

De Rome : Le journal *Azione* croit savoir qu'à l'occasion de la Conférence de Gènes Pie XI enverrait à tous les gouvernements une note en faveur du rétablissement de la paix universelle.

#### La santé de Lénine

De Pétersbourg : Le professeur Klemperer, après avoir examiné Lénine, a recommandé que soit appelé à Moscou le docteur Nistrom, le spécialiste suédois des maladies cancéreuses.

Lénine aurait bien, en effet, un cancer à la gorge.

#### Conférences préliminaires

De Rome : *Il Mondo* annonce comme certain un échange de vues préliminaire entre MM. Facta, Schanzer et Lloyd George.

#### Un détournement en Haute-Silésie

De Berlin : A l'Office économique de la Haute-Silésie, on vient de découvrir un détournement de 75 millions de marks.

#### Marché de La Villette

3 avril 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	3 <sup>e</sup> qual.
Bœufs...					
Vaches...	5.422	588	2,90	2,50	2,20
Taureaux...					
Veaux...	2.187	345	4,25	4,00	3,75
Moutons...	13.029	580	4,75	4,50	4,00
Porcs...	4.461		4,00	3,80	3,60

OBSERVATIONS. — Calme sur les bœufs, difficile sur les moutons et veaux, moyenne sur les porcs.

## REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Charles LARRIVE; Monsieur et Madame Edouard LARRIVE;

Monsieur et Madame Jean COURREJOU et leurs enfants;

Les familles LARRIVE, PELET et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obèques de

### Georges LARRIVE

### REMERCIEMENTS

Madame Veuve Sébastien ALAZARD, née COMBARIEU;

Les familles DELTHEIL, CONTIOS, COMBARIEU, PÉRIE, JARLAN, GARROUSTE, PAUL NOYER, ALAZARD, AUDEGUIN, LAGRÈZE Frédéric, DAVID et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obèques de

### Monsieur Sébastien ALAZARD

### AVIS

M. ARNAL, propriétaire à Lamothe (Beille-Vue), Cahors, possesseur d'un TAUREAU de pure race Hollandaise, le met dès à présent à la disposition des propriétaires.

### ETUDE

DE

Maitre BOYER

HUISSIER A CAHORS (Lot)

## VENTE

aux

### Enchères publiques

Pour cause de départ forcé

Le public est informé que le jeudi 6 avril 1922, à une heure et demie du soir, au numéro 109, boulevard Gambetta, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers objets comprenant :

Armoire à glace, glaces, buffets, table à toilette, table de nuit, tables de cuisine, chaises, cuisinière, toilettes cirées, lits avec sommier, cadres, etc.

La vente sera faite par le Ministère de Maître BOYER, huissier à Cahors, aux conditions ordinaires des enchères, 10/0 en plus sur le prix de vente.

BOYER.

Imprimerie COUSSLANT (Personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE.



### Sourire

de politesse ou  
sourire de joie?

C'est ce que vous guettez  
anxieusement sur le visage  
ami quand vous offrez  
un cadeau de Pâques

Un merci joyeux vous accueillera si vous avez choisi  
votre présent

chez Mandelli

car lui seul expose des collections assez nombreuses  
pour qu'y figure à point  
nommé le beau bijou, le  
joli bibelot que votre affection  
désigne à votre choix

comme

"le présent rêvé"

Venez donc visiter  
L'EXPOSITION  
DE CADEAUX

du 1 au 15 avril  
MANDELLI  
Cahors

DES  
CADEAUX QUI RESTENT

## BURDIGAL

A BASE D'ACIDE MÉTHANAL SULFUREUX  
**SAUVE la VIGNE et la PRÉSERVE**  
CONTRE LES  
Attaques du Mildiou, de l'Oïdium,  
des Rots divers, de la Pourriture-Grise,  
de la Cochylys, de l'Eudémis, Altises, etc.

Dose par 100 litres d'eau  
**5 FRANCS**

IL REMPLACE, en UNE SEULE OPÉRATION, à la fois :  
**Sulfatages, Soufrages, Insecticides et Sulfatages.**

Pour tous renseignements, conseils, attestations scientifiques et des Viticulteurs,  
écrire à **FRANTZ MALVEZIN**, Caudéran-Bordeaux (Gironde).

Agent général pour le Lot : **M. Victor ROUGIÉ**  
2, rue de la Banque à CAHORS

## CYCLES MACHINES

marque UNION  
réputés les plus solides, depuis  
à coude  
à pédalier, syst. Singer

**285 fr.**  
**400 fr.**

5 et 10 ans de garantie, chez les principaux mécaniciens  
**Louis LENOIR, constructeur, 19, rue Vauban, BORDEAUX**

ETUDE  
DE  
**M. Louis LESCALE**  
NOTAIRE A CAHORS

## VENTE

d'un  
**Fonds de Commerce**

Deuxième avis

Suivant acte reçu par Maître Louis LESCALE, notaire à Cahors, le seize mars mil neuf cent vingt-deux, Madame Rose PONS, veuve BAILLY, marchande de chaussures, demeurant à Cahors, place du Marché, numéro 10,

A vendu à Monsieur Antoine GIRARD, propriétaire, et à Dame Maria PASQUET, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, quai Cavaignac,

Le fonds de commerce de « marchand de chaussures » portant enseigne « A l'Écureuil » que Madame BAILLY fait valoir à Cahors, place du Marché, numéro 10.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites en l'étude dudit Maître LESCALE, dans les dix jours au plus tard de la présente insertion

Pour deuxième insertion :  
**75 Frs** par semaine à tous  
pendant loisirs. Travail  
facile, sérieux. Ecrire **MAISON RADE**,  
40, rue Garibaldi, LYON.

L. LESCALE.

## LES ROQUEVILLARD

PAR

**Henry BORDEAUX**

TROISIÈME PARTIE

VIII

LA VOIX DES MORTS

A peine s'exécuta-t-il d'énumérer avec insistance, et comme un reproche d'ingratitude, tant de services rendus. De l'autre côté de la barre on n'avait pas craint de les oublier ou, pis encore, d'en accabler l'accusé. On voulait bien remonter d'un préjudice coupable au passé pour abattre d'un coup l'importante de ce passé, on refusait injustement de couvrir l'inculpé de cette protection. Or les mérites d'une race la défendent jusqu'au jour où, la somme des démerités l'emportant, elle provoque volontairement sa propre chute. Et qui donc oserait prétendre que la somme des démerités l'avait emporté ? Oui, les morts, ses morts servaient de caution morale au dernier des Roquevillard comme ils venaient de lui servir de caution matérielle par le moyen de la Vigie sacrifiée. Même coupable, ses juges ne le condamneraient point sans injustice.

Mais comment pouvait-il être coupable ? Par quel phénomène le descendant de tant d'honnêtes gens s'était-il subitement mué en criminel ? Quelles preuves, en définitive, fournissait-on de son crime ? Que pesaient, en face des présomptions morales qui découlaient de son milieu de famille comme les eaux d'un torrent, ces misérables présomptions qu'un hasard fait éclore et que l'interprétation des circonstances se charge de grossir ? Les clefs de l'étude : elles avaient passé de main en main. Le chiffre du secret : comment l'accusé l'aurait-il cherché, surpris, deviné, et quand le clerc Philippeaux l'avait-il inscrit sur son agenda ? Le manque des ressources ? Il avait liquidé tous les frais, principaux et accessoires, sans exception qu'entraînait son voyage, soit avec l'argent qu'il avait emporté et dont l'enquête à l'audience avait donné le décompte, soit avec celui qu'il avait reçu à Ortha. Les notes d'hôtel retrouvées le démontraient. Qu'avait-il donc fait de cent mille francs du vol, puisque toutes ses dépenses, il les avait acquittées avec les avances de sa famille ? Et s'il les avait placés comme on l'avait insinué, pourquoi était-il revenu se constituer prisonnier dès qu'il avait eu connaissance du jugement qui l'atteignait par contumace ? Rien ne restait debout de l'accusation, rien qu'une vengeance qui n'avait même pas su résister à un profit. Singulière affaire où c'était le

volé qui portait les dépouilles de son voleur prétendu !  
Et M. Roquevillard termina en quelques mots sa plaidoirie :  
« J'ai fini, messieurs les jurés. Au nom de tous nos morts dont la suite compose notre honneur toujours vivant, au nom de la terre, lentement acquise et cultivée par l'effort successif des générations, et abandonnée aujourd'hui par un libre sacrifice pour consolider cet honneur, je vous réclame mon enfant. Rendez-le moi, non point par pitié, mais par justice, non par faveur, mais à l'unanimité. Toute sa race et moi-même nous répondons de son innocence... »  
Il s'assit. Il n'avait parlé qu'une heure. Après que sa voix calme, sonore mais toujours contenue, eut cessé de se répandre et de monter comme un hymne grave, le silence se prolongea quelques instants, un silence d'église, religieux, solennel. Au lieu